

ALLOCUTION DE M MUNIPOESE MULIAKAAKA,  
PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE TERRITORIALE,  
SESSION ADMINISTRATIVE, 22 AVRIL 2026

Monsieur le **Préfet**, je vous adresse tous mes vœux de bienvenue en cette matinée d'ouverture de la session administrative 2026 de l'Assemblée Territoriale.

Je vous remercie d'honorer cette Assemblée de votre présence.

Fakaapaapa ki te u **Hau** (LAVELUA TAKUMASIVA, LAVELUA MAUTAMAKIA, KELETAONA)

J'adresse mes respectueuses salutations au RP Kapeliele **KATOA, Administrateur diocésain**,

J'adresse mes salutations à Monsieur Mikaele SEO, **Député** des îles Wallis et Futuna,

Je souhaite la bienvenue à Monsieur le **Sénateur**, Mikaele KULIMOETOKE,

J'adresse mes salutations au **Secrétaire général**, M. Thierry DOUSSET,

Fakaapaapa kia **KALAE KIVALU, TIAFOI** mo **KAIFAKAULU**

Fakaapaapa kia **Mahe Fotuaika, Uluimonua, Fotuatamai, Kulitea mo Mukoifenua...**

Fakaapaapa kia **TUIASOA**

Fakaapaapa kia **Faipule e tolu**

Fakaapaapa kia **Puluiuvea**

Je formule tous mes vœux de bienvenue et mes respectueuses salutations à :

Messieurs les membres du Conseil territorial  
Monsieur le Vice - Président de l'Assemblée territoriale  
Monsieur le Président de la Commission permanente  
Monsieur le Président du Tribunal de Mata – Utu  
Monsieur le Procureur de la République  
Monsieur le Chef de la Circonscription d'Uvéa  
Mesdames et Messieurs les présidents des commissions de  
l'Assemblée territoriale  
Mesdames et Messieurs les élus  
Madame la Vice Rectrice  
Monsieur le Payeur  
~~Monsieur le Directeur de l'Enseignement Catholique~~  
~~Monsieur le Président de l'Académie des langues~~  
Madame la Directrice de l'Académie des langues  
Mesdames et Messieurs les chefs de service  
Monsieur le Président de l'association des anciens combattants  
et des retraités militaires  
Madame la Présidente du Comité Consultatif Economique et  
Social  
Monsieur le Président de la CCIMA  
Madame la Déléguée à la condition féminine  
Messieurs les responsables des établissements publics et  
parapublics  
Messieurs les responsables du secteur privé  
Mesdames et Messieurs les responsables des syndicats et des  
secteurs associatifs.

\*\*\*\*\*

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de vous souhaiter à toutes et à tous la  
bienvenue, à l'occasion de l'ouverture de la session  
administrative 2026 de l'Assemblée territoriale.

Je vous remercie de nous honorer de votre présence.

Cette session Administrative sera l'occasion pour l'Assemblée territoriale de délibérer sur les dossiers instruits par ses commissions intérieures.

Ces dossiers sont portés soit par les services de l'Administration supérieure, soit par ceux de l'Assemblée territoriale.

\* \* \* \* \*

Le projet d'ordre du jour de la session est le suivant :

## **I. LES DOSSIERS A DÉLIBÉRER**

Pour la Commission de l'Équipement, du Plan et de l'Environnement (CEPE)

- **Projet de délibération portant sur l'intégration de la performance énergétique et du bioclimatisme dans les constructions du Territoire de Wallis et Futuna financées par des fonds publics**

Le Territoire de Wallis-et-Futuna est particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique et dépend fortement des importations d'énergie.

Le secteur du bâtiment représente un levier essentiel pour réduire les consommations, conformément aux objectifs nationaux et internationaux en matière de transition énergétique.

Les travaux menés dans le cadre du programme d'appui (Green Overseas) au développement de l'écoconstruction montrent qu'une conception bioclimatique adaptée permet de réduire par 2 à 4 fois les consommations énergétiques des bâtiments.

La délibération vise donc à structurer durablement la qualité du bâti public en améliorant la performance énergétique, la durabilité, le confort thermique, le coût d'exploitation et la résilience au climat.

Le projet établit un cadre commun pour intégrer la performance énergétique et le bioclimatisme dans toutes les constructions financées sur des fonds publics. Ce texte sera consolidé ultérieurement par la prise d'arrêtés du préfet, validés en commissions dédiées, afin de préciser les modalités de mise en œuvre.

- **Projet de délibération relatif à l'introduction d'un nouveau tarif du code de la route de Wallis et Futuna pour l'obtention du permis de conduire des véhicules à moteur prévu par la délibération n°16/AT/2022 du 13 janvier 2022**

Il est proposé de réduire le nombre de passage à l'examen du code à **5 maximum**, et pour chaque renouvellement d'inscription à l'examen du code de la route (résidents, non-résidents et toutes catégories du permis de conduire confondus), **une inscription supplémentaire de 3.000 XFP** après 5 échecs.

Il est proposé de maintenir le tarif de la formation à la conduite du permis Poids Lourds à 80.000 CFP pour les résidents permanents et de le **porter à 150 000 CFP pour les non résidents.**

- **Projet de délibération portant modification de la délibération n°05/AT/2022 relative au permis de conduire des véhicules à moteur à Wallis et Futuna**

Ce projet de texte fixe le nombre de présentations aux épreuves (théoriques et pratiques) du permis Poids Lourds, en cas d'échec, à 2 fois par an, sous réserve de disponibilités pour les épreuves pratiques.

## Pour la Commission des Finances et du Budget (CFB)

### • **Projet de délibération portant adoption du nouveau code territorial des douanes**

Tous les codes des douanes des collectivités territoriales et le code des douanes national ont été soumis à un travail de modernisation et d'actualisation.

Le code des douanes national date de 1948 et n'a jamais fait l'objet d'une refonte d'ensemble. Pourtant, les attentes des citoyens comme l'état des menaces qui pèsent sur notre société, les avancées technologiques et la jurisprudence ont grandement évolué.

Par ailleurs, tous les pouvoirs dont disposent les douaniers n'étaient pas repris dans un seul et même code. Ce qui contribue à un manque de lisibilité pour les usagers et les douaniers.

Cette situation impliquait une réforme de fond et de forme.

Le principe de la recodification s'est imposé au moment de l'adoption de la loi du 18 juillet 2023, elle laisse 36 mois à l'administration des douanes pour produire les textes. En ce qui concerne l'Outre-mer, il s'agit d'un travail collaboratif avec les directeurs des douanes.

Le code des douanes de Wallis et Futuna date de 2013, il est lié juridiquement, comme tous les codes des douanes des autres collectivités, au code des douanes national. Il comprend 283 articles.

Les dispositions relevant de la compétence du Territoire (les articles 1 à 164) ont été actualisées grâce au travail collaboratif du service des Douanes, du service des Finances et de la Commission des finances de l'Assemblée territoriale. Il est prévu une mise en application du nouveau code à compter du 1<sup>er</sup> mai prochain.

- **Projet de délibération portant création d'une procédure de secours en cas de dysfonctionnement affectant l'application de dédouanement SYS2D**

Comme l'indique la délibération, il s'agit de mettre en place un dispositif sécurisé de dédouanement des marchandises lorsque l'application informatisée SYS2D n'est pas opérationnel, dans des conditions satisfaisantes pour les opérateurs, tout en respectant la réglementation douanière.

Les déclarations devront être faites sous format papier dont les formulaires sont mis à disposition par le service des Douanes.

Lorsque l'application SYS2D est de nouveau disponible, les déclarations ayant fait l'objet d'un traitement manuel seront saisies et intégrées dans SYS2D.

- **Projet de délibération portant adoption des comptes administratifs – budget principal et budget annexe du service des postes et télécommunications de l'exercice 2025**

Le Compte Administratif 2025 du Budget Principal enregistre en Investissements et en Fonctionnement :

- en Recettes : 7 511 405 258 F et,
- en Dépenses : 6 848 709 451 F, soit un Résultat Brut de : 662 695 807 F

Avec les « Reports antérieurs » et les « Restes à Réaliser », le Résultat Net Cumulé est de : 2 474 252 431 F.

Le Compte Administratif 2025 du Budget Annexe du SPT enregistre en Investissements et en Fonctionnement :

- en Recettes : 854 349 725 F
- en Dépenses : 1 210 303 684 F

Soit un Résultat Brut de : - 355 953 959 F

En prenant en compte les « Reports antérieurs » et les « Restes à réaliser », le Résultat Net Cumulé est de : 532 363 801 F.

- **Projet de délibération portant adoption des budgets supplémentaires - budget principal et budget annexe du service des postes et télécommunications de l'exercice 2026 du Territoire**

Le projet de Budget Supplémentaire du Budget principal 2025 s'établit à :

- 3 239 754 895 F en Fonctionnement et à
- 3 027 657 353 F en Investissement.

Le Budget supplémentaire 2025 du Budget Annexe, SPT, est de :

- 532 363 801 F en Fonctionnement et de :
- 887 171 794 F En Investissements.

Ce sont là, les dossiers inscrits à l'ordre du jour de la session Administrative 2026.

\* \* \* \* \*

Je voudrai à présent, vous faire un point de situation sur le déplacement à Paris de la délégation de l'Assemblée territoriale que j'ai conduite avec M. le Préfet du 2 au 14 mars dernier.

Nous avons pu rencontrer plusieurs Ministères ainsi que la Ministre des Outre-mer, Mme Naima MOUTCHOU. Nous lui avons exposé quelques dossiers structurants et importants pour le Territoire :

### **1) Concernant la Revalorisation du Contrat social et la pérennisation du Filet social**

**En 2024**, sous l'impulsion des parlementaires, l'Etat a mis en place le dispositif du **Filet social** qui s'adresse aux personnes de 18 à 59 ans en situation précaire. Ainsi, 1,5 M€, soit près de 180 MCFP avaient été délégués en 2024 pour le financement du Filet social. **En 2025**, le dispositif a été reconduit pour un montant identique. **Les échanges étaient engagés depuis 2024 avec le Ministère des OM** pour la pérennisation du Filet social à hauteur de 3 M€ par an, soit 358 Millions de Francs.

**Parallèlement, les élus ont souhaité mettre à profit cette opportunité pour négocier un nouveau Contrat social** en y intégrant 3 dispositifs sociaux qui n'y étaient pas inclus: il s'agit du forfait des 60m<sup>3</sup> d'eau, revu et amélioré ; l'Aide à l'Enfant revue à la hausse et le Complément social de retraite (le CSR) d'un montant de 14 500 F par mois, destiné aux conjoints sans ressources de personnes retraitées. Ces 3 dispositifs sont essentiellement financés par le Territoire. On souhaitait les intégrer au Contrat social financé à hauteur de 75% par l'Etat.

Les élu souhaitaient également aligner, via le Contrat social, toutes les petites retraites à 42 000F pour une personne seule et 84 000 F pour un couple, soit le seuil de pauvreté en vigueur, sachant que le seuil réel a été évalué à 62 000 F, seuil qui reste un objectif politique à atteindre.

**La Ministre a validé la demande du Territoire** par la mise en place d'un nouveau **Pacte social 2026-2030**. Ce Pacte social va englober le Contrat social révisé et

actualisé avec le versement d'une **dotat**ion **supplémentaire d'un montant de 1,5 M€**, soit 180 Millions de Francs.

Mais, le Pacte social va également englober le **Filet social pour un montant de 3 M€** financé entièrement par l'Etat pour cette année 2026, puis, avec une participation progressive du Territoire à compter de 2027 pour atteindre 25% en 2030.

Le Pacte social permet ainsi de pérenniser le Filet social.

**Au total, c'est une dotat**ion **nouvelle de 4,5 Millions d'euros par an**, soit 537 000 000 F, qui a été accordée par le Ministère pour le nouveau Pacte social 2026-2030.

Le dossier est en cours d'élaboration pour une signature prochaine, soit à Paris, soit à l'occasion de la venue de la Ministre à Wallis et Futuna.

## **2) S'agissant du dossier de la Desserte maritime.**

**Depuis la fin de la dernière Délégation de service public en 1997**, les liens inter-communautés entre Wallis et l'île de Futuna, notamment culturels et cultuels sont fortement perturbés.

En effet, une bonne partie des échanges pour les besoins de la coutume transitait par cargo. Ce moyen était également l'occasion de faire transporter des équipements vers Futuna (camions, élévateurs, palettes de ciment ...), et d'offrir aux populations de voyager à moindre frais.

**De nos jours**, l'économie de Futuna n'est plus celle des années 97, la mise en place d'un service maritime permettrait de ravitailler les commerces notamment en denrées alimentaires à partir de Wallis en cas de pénurie, ce qui est assez fréquent ; en hydrocarbures et en eau potable en cas de sécheresse sévère ; de suppléer les twins en cas d'indisponibilité ; faciliter la mise en place de procédures de secours d'urgences en cas de catastrophes naturelles, et apporterait plus de souplesse dans la réalisation des

chantiers qui accusent beaucoup de retard en raison notamment des difficultés d'approvisionnement.

**Par ailleurs**, un service maritime serait moins sensible aux aléas de la météo et permettrait la prise en charge des déplacements des groupes sportifs, culturels, culturels et des lycéens scolarisés à Wallis.

Enfin, dans un contexte où le Territoire est à la recherche de voies de développement, notamment pour l'île de Futuna, très isolée, un lien maritime devrait permettre d'exporter sur Wallis une partie de sa production vivrière notamment le tarot très apprécié des wallisiens et d'une communauté nombreuse installée en Nouvelle-Calédonie.

**Sous l'impulsion du Ministre CARENCO, ministre délégué aux outre-mer en 2023**, l'Etat, via l'AFD, a mandaté le consortium Inddigo-Catram-Oyat-Espelia pour une étude sur la création d'une desserte maritime inter-îles des îles Wallis et Futuna, avec une ouverture sur Fidji.

La dernière phase de l'étude a été présentée le 6 mai 2025. Ses conclusions sur le volet financier ont été jugées « hors de portée » pour le budget de la collectivité ; aussi, les élus ont proposé de limiter le service de la desserte sur l'inter-île en abandonnant le volet régional.

Le cabinet d'études a donc été relancé pour cibler un navire adapté aux besoins de la population et des entreprises, en termes de fret, de passagers, de confort des usagers et en termes d'infrastructures portuaires adaptées.

Si tout se passe dans les délais prévus, l'appel d'offres pourrait être lancé en début de semestre et l'attribution du marché avant la fin de l'année pour une exploitation effective en fin 2027 ou début 2028.

J'ajoute que le ministère des Outre-mer, le Ministère des transports, le cabinet de l'Elysée et le cabinet du 1<sup>er</sup> Ministre soutiennent tous ce projet sans réserves et souhaitent qu'il soit lancé dans les meilleurs délais.

Ils ont rassuré les élus de l'accompagnement de l'Etat pour ce projet phare et structurant pour la collectivité.

### **3) S'agissant des travaux du Quai de Leava à Futuna**

Les travaux du Quai de Leava sont financés sur le 10<sup>ème</sup> FED. Ils sont quasiment terminés, il reste le dragage.

La réception est prévue pour les mois de juin – juillet prochains. L'Etat a prévu la prise en compte de certains aspects indemnitaires liés notamment à la Covid ainsi que les travaux de dragage pour un montant de 7,3 M€.

Par lettre du 23 septembre 2023, la Commission européenne avait menacé d'engager la procédure de clôture de la Convention de financement et le recouvrement des sommes avancées pour des raisons techniques. La ministre a assuré les élus que le financement global du projet sera assuré par l'Etat en ce qui concerne les dotations qui étaient en attente de versement.

**La ministre a donné son accord pour l'inauguration du nouveau quai à l'occasion de sa venue.**

### **4) S'agissant de la desserte aérienne et notamment sur la possibilité d'avoir une deuxième porte de sortie via les îles Fidji**

La desserte internationale de Wallis et Futuna est assurée par la seule compagnie Air Calédonie International (ACI) qui appartient à la Nouvelle-Calédonie. Celle-ci est opérée de Nouméa via les îles Fidji, à une heure de vol du territoire, à raison de deux vols hebdomadaires (3 vols en périodes estivales). La destination principale est la Nouvelle-Calédonie en raison de la présence d'une forte communauté installée de longue date.

**Lors des émeutes de mai 2024** en Nouvelle-Calédonie, plus aucun vol ne pouvait être opéré sur Wallis et Futuna pendant plusieurs mois, isolant ainsi le Territoire du reste du monde. Ce traumatisme a fortement marqué les esprits.

Ces incidents malheureux pourraient se répéter encore demain ou après demain compte tenu de la situation fragile et complexe que connaît la Nouvelle-Calédonie.

**Par mesure de sécurité et pour des enjeux de souveraineté**, les élus souhaitent mettre en place une deuxième porte de sortie via Fidji. L'instabilité persistante en Nouvelle-Calédonie détermine les élus à trouver une alternative.

**A cela, les tarifs pratiqués par ACI** sont élevés, très élevés, voire malsains pour une ligne qu'elle reconnaît excédentaire. Malgré plusieurs échanges avec la compagnie et le gouvernement de la NC, le dossier n'avance pas. Les wallisiens et les futuniens ont ainsi le sentiment d'être pris en étau. Ils ne peuvent contracter avec une autre compagnie au motif qu'il ne faudrait pas mettre en difficulté la compagnie française (soutenue financièrement par l'Etat) ; de l'autre, ACI met à profit cette situation pour ne pas réviser ses tarifs. La ligne de WF ne doit pas servir de variable d'ajustement pour l'équilibre financier global de la compagnie.

Enfin, la politique touristique du Territoire inscrite sur le 12<sup>ème</sup> IF européen est vouée à l'échec si aucune alternative n'est trouvée.

**Le dossier a été évoqué avec le Ministère des Outre-mer**, le Ministère des transports, le cabinet de l'Elysée, le cabinet de Matignon et la Direction Générale de l'Aviation Civile. **Il a été convenu avec la DGAC de mettre en place un Plan à court terme (3 mois) d'amélioration du service avec une vraie transparence sur les prix. A défaut, d'autres pistes seront étudiées avec éventuellement, le recours à d'autres transporteurs.**

## **5) Sur la réhabilitation du lycée d'Etat de Wallis et Futuna**

La réhabilitation du lycée d'Etat est un projet issu des Assises des Outre-mer de 2017. Le projet est financé

initialement avec une enveloppe de 16,2 M€. Il vise à moderniser les infrastructures scolaires aujourd'hui dégradées pour garantir des conditions d'apprentissage optimales et sécurisées.

Les travaux d'urgence, d'intensification du programme initial, la complexité technique et logistique, l'inflation et la hausse des coûts des matériaux ont montré que **l'enveloppe initiale n'est pas à la hauteur des ambitions du programme**. En effet, un apport financier complémentaire de 10,5 M€ permettrait d'assurer la qualité et la sécurité des infrastructures sur l'ensemble des bâtiments, de répondre à minima aux besoins pédagogiques et d'accueil des élèves et personnels, et d'optimiser l'investissement initial pour éviter des surcoûts futurs liés notamment à la maintenance et au vieillissement prématuré des installations. Le dossier avait reçu un accord de principe du ministre VALLS en mars 2025.

**La Ministre confirme la prise en charge du financement complémentaire des travaux de réhabilitation du lycée pour un montant de 10,5 M€, soit 1 252 975 500 CFP.**

#### **6) Sur l'augmentation de la capacité de connexion sur le câble Tui-Samoa**

Afin d'améliorer la connectivité sur le Très-Haut Débit, et permettre l'accès pleinement aux nouveaux abonnements tarifaires proposés par le SPT, **le Ministère des Outre-mer a validé la prise en charge de l'augmentation de 10 Giga sur le câble, soit un montant de 1, 296 000 €, soit 154 000 000 CFP.**

#### **7) Sur les investissements hospitaliers de l'Agence de Santé**

Le souhait du MOM et du Ministère de la Santé, c'est que les travaux de construction de l'hôpital de Futuna soient lancés, ils attendent à cet effet les résultats des arbitrages

avec les groupements d'entreprises qui étaient prévus le 18 mars.

Les élus ont aussi confirmé l'affectation de l'enveloppe des 45M€ du Segur pour la réalisation de l'hôpital de Futuna.

**7,2 M€** ont été votés en fin 2025 pour équilibrer le budget de l'ADS.

**Pour Wallis**, il est proposé d'attendre le rapport de l'Agence Nationale de la Performance Sanitaire et Médico-Sociale (ANAP) remis récemment, pour aborder les investissements de Wallis dont la situation est plus préoccupante que Futuna.

**La Direction Générale des Soins a par ailleurs confirmé** la mise à disposition d'une dotation pour le renouvellement du **scanner** de Wallis.

Les élus ont également insisté sur la priorité de recruter un **pédiatre et un psychiatre en permanence** compte tenu des besoins de la population sur ces spécialités.

**S'agissant de l'élargissement de la carte vitale en intégrant la mutuelle**, il a été proposé d'attendre le rapport de la Direction de la Sécurité Sociale.

**La ministre est favorable à la pose de la première pierre à l'occasion de son déplacement, si les travaux étaient validés.**

## **8) A propos de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie, la PPE 2024-2033 de Wallis et Futuna.**

Selon la Direction Générale de l'Energie et du Climat et la Commission de Régulation de l'Energie que nous avons rencontrées le 4 mars, la PPE de WF sera publiée au mois d'août de cette année.

Pour se faire, la conversion au bioliquide sera décalée en 2035, ce qui permet d'engager une étude technico-économique permettant d'étudier le meilleur mix-énergétique pour Wallis et Futuna, au vu des enjeux de

sécurité des approvisionnements et de coût des différentes options.

L'Autorité Environnementale a été consultée pour avis et nous attendons que le projet de décret de publication nous soit transmis pour validation.

### **9) A propos de l'Ingénierie de projets pour soutenir Wallis et Futuna dans la réalisation de ses projets**

Compte tenu des difficultés et de la complexité de réalisation des grands projets du Territoire (complexité techniques et juridiques de l'environnement, nombreux contentieux avec des condamnations lourdes mettant en difficulté le budget de la collectivité, une expérience dans la gestion de grands projets à consolider, délais de réalisation trop longs, pilotage et suivi à renforcer ...), les élus ont alerté le Ministère des OM depuis quelques années sur l'impérieuse nécessité pour le Territoire d'être accompagné en ingénierie de projets.

Ainsi, un premier poste d'ingénieur a été pourvu en mai 2025. **Pour le second poste, le Ministère a annoncé que la procédure de recrutement est en cours, via Expertise France.**

**La Ministre des OM a également indiqué que le 1<sup>er</sup> Ministre initie un projet de Loi de décentralisation avec des dispositions spécifiques pour les territoires d'Outre-mer. Il y aura la possibilité pour WF d'adhérer au CEREMA pour pouvoir bénéficier de ses concours.**

Le CEREMA est un établissement public à la fois national et local, il conseille et propose des solutions aux collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'aménagement de leur territoire, dans le cadre d'initiatives locales ou de programmes nationaux. Il conçoit et met à disposition des méthodes, services, outils, diagnostics et évaluations.

**C'est une bonne nouvelle pour le Territoire, il faudra que l'on regarde les démarches à initier pour l'adhésion au CEREMA.**

#### **10) Concernant le recrutement d'un Administrateur aux affaires maritimes au service des affaires maritimes de Wallis et Futuna**

Le service des affaires maritimes, des ports, phares et balises (SAMPPB) est un service de l'Etat, il assure des missions importantes et stratégiques. Cependant, en raison des effectifs restreints, le service n'est plus en mesure de faire face à ses nombreuses missions (aspects règlementaires, navigation et transport maritime, navigation de plaisance, sécurité en mer, gestion du port et sécurité, entretien et travaux de réhabilitation, accueil des navires, gestion du registre et des marins en lien avec d'autres services, formation au permis de bateau, suivi de la coopération régionale ...).

**Les élus ont sollicité le Ministre des Transports et la Ministre déléguée à la Mer et de la Pêche, pour le recrutement d'un Administrateur des affaires maritimes dont la nécessité stratégique n'est plus à démontrer.**

**La Direction générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture (la DGAMPA), qui était présente, a été saisie sur le champ pour lancer le recrutement d'un Administrateur des Affaires Maritimes pour Wallis et Futuna.**

#### **11) S'agissant des projets financés via l'Agence Nationale du Sport (ANS)**

**La particularité pour les projets financés par l'ANS, c'est que le Territoire doit avancer tous les ans, les financements des divers projets, et attendre les remboursements qui peuvent se faire dans des délais**

raisonnables mais qui parfois, pour ne pas dire souvent, s'allongent dans la durée.

Ces retards dans la durée, pour des raisons imputables au Territoire ou à l'ANS, finissent par peser sur la trésorerie du Territoire et interrogent l'efficacité du dispositif en lui-même.

**Cette rencontre a été fructueuse** puisqu'elle a permis de croiser les informations et de faire accélérer les remboursements cumulés dus au Territoire qui s'élevaient à plus de 200 MCFP, selon les dossiers transmis. En principe un premier versement a été opéré pour un montant de 70 Millions CFP. Les dossiers sont en cours de finalisation pour le reste.

L'ANS a par ailleurs confirmé la possibilité de faire **couvrir** les city stades et de les **éclairer** sur ses supports. Possibilité également de procéder à des opérations de **rénovations** sur les supports ANS.

Les travaux de la **salle de KAFIKA** sont également éligibles sur l'enveloppe Outre-mer.

Les **travaux énergétiques** sont éligibles sur l'enveloppe nationale dédiée aux rénovations énergétiques.

**Et, pour les Mini-jeux de 2033**, le Territoire doit déjà préparer son programme pluriannuel d'investissements.

## **12) En ce qui concerne les Jeux du Pacifique de 2027 qui se tiendront en Polynésie française**

Les Jeux du Pacifique est l'évènement sportif majeur de l'Océanie. Il présente une opportunité unique pour Wallis et Futuna de mettre en valeur ses talents sportifs, renforcer son identité culturelle, promouvoir les valeurs de l'olympisme, et de valoriser la présence française dans le Pacifique autour d'un projet fédérateur pour la jeunesse.

Le budget total estimé par le CTOS est de 117 809 107 F dont 20 882 925 F pour la phase préparatoire et 96 926 182 F pour les Jeux.

Une première demande a été relayée lors de la rencontre avec l'ANS pour un montant de 19 385 236 F.

**Le Ministère des Outre-mer a proposé d'examiner le dossier à l'occasion du prochain budget, soit en septembre de cette année.**

### **13) S'agissant du Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI)**

Les élus ont demandé, à la demande des chefferies, de maintenir le FEI.

**Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs,** je m'excuse d'avoir été un peu long, mais je tenais à partager, avec vous, ces quelques informations relatives aux dossiers que le Territoire porte à Paris annuellement.

Ce sont des dossiers, qui pour certains, sont relancés à chaque déplacement, et qui finissent un moment ou à un autre, d'être entendus dans les coulisses des Ministères.

Je vous remercie M. le Préfet d'avoir défendu ces dossiers aux côtés des élus ; je remercie également la bonne coordination entre vos services et ceux de l'Assemblée territoriale pour l'instruction des dossiers.

Je remercie également, à travers vous, l'Etat, le Gouvernement, les Ministères, et notre Ministère de rattachement, le Ministère des Outre-mer, qui ont été très sensibles aux nombreux dossiers présentés à Paris.

Je remercie aussi l'action efficace des parlementaires auprès des différents Ministères qui permet de préparer le terrain en amont avant l'arrivée de la Délégation territoriale.

Je vous remercie tous également d'avoir honoré cette session par votre présence et sans plus tarder, je cède la parole à Monsieur le Préfet.

**Vive Wallis et Futuna, Vive la France, Vive la République !**